

Au Conseil communal de et à 1424 Champagne

Préavis municipal n° 36 (23)

Municipal responsable: Fabian Gagnebin

Demande d'adoption d'un crédit pour le mandat d'étude n°2 en vue de la procédure d'autorisation et les appels d'offre du campus scolaire et sportif de Derrière Ville

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le processus de la réalisation d'un campus scolaire et sportif sur le site de Derrière Ville suit son cours et arrive dans sa 3^{ème} phase.



- Avant-projet et projet d'ouvrage
- Devis général
- Préavis voté 05(21) CHF 2'300'000.00 TTC
- Prévision au bouclement CHF 1'950'000.00 TTC

Achat arcelle 225

- Acquisition de la parcelle
- CHF 2'290'521.00 (préavis voté 28(23))

Crédit d'étude 2

- Procédure d'autorisation et appel d'offres
- Permis de construire et soumissions rentrées à 60%
- Projection initiale CHF 1'197'193.20 TTC
- Préavis 36(23) CHF 985'000.- TTC

Crédit de construction

- Travaux
- Réalisation du campus scolaire et sportif
- Projection initiale CHF 43'516'194.84 TTC
- Prévision actuelle CHF 39'000'000.- TTC

Le mandat d'étude voté lors du préavis 05(21) a permis la réalisation d'un avant-projet (document transmis). Ce dernier met en évidence la structure du projet, ses composants, son fonctionnement et ses coûts estimatifs. Le dossier ne comportera aucune dérogation aux règles en vigueur.



Les résultats de cet avant-projet ont permis d'optimiser les coûts et de favoriser la mutualisation des locaux.

Nous soulignons l'excellente collaboration avec notre mandataire qui a su remettre en question son projet afin de réaliser des économies substantielles en vue de la réalisation.

Comme il avait été indiqué au Conseil communal chaque phase du projet est soumise à un préavis afin d'informer sur la situation et de laisser le choix aux Conseillers de poursuivre le projet ou de l'arrêter.

2. DESCRIPTIF DU MANDAT D'ETUDE

Ce mandat d'étude est composé de deux éléments distincts :

- A. La procédure d'autorisation comprend l'ensemble de la démarche d'enquête publique, le traitement des oppositions pour un montant estimé à CHF 35'000.- et la délivrance d'un permis de construire.
- B. Les appels d'offre à 60% rentrés définiront le cadre financier à +/- 10% du projet global.

3. COÛTS

Types de travaux	Coûts [CHF]
Montant selon détails du tableau en annexe TTC	900'470.00
Frais de vacation des municipaux - estimation	4'000.00
Frais de location de locaux et autres TTC	5'000.00
Traitement des oppositions TTC	35'000.00
Divers et imprévus TTC	40'530.00

Total TTC	985'000.00

Ce montant sera investi par la commune de Champagne et sera intégré à notre plafond d'endettement.

Le montant du préavis suivra la clef de répartition, déterminée sur la base des surfaces attribuées à chaque utilisateur, soit :

Champagne	30%	295'500.00
FAdEGE	9%	88'650.00
ASIGE	61%	600'850.00



Cette clef de répartition pourrait évoluer pour le préavis suivant.

M. Fabian Gagnebin, Syndic, se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°36 (23),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

- 1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser le mandat d'étude 2 en vue de la procédure d'autorisation et d'appels d'offre,
- 2. de lui accorder dans ce but un crédit de CHF 985'000.00,
- 3. de financer ce montant par le recours à un emprunt bancaire,
- 4. **d'amortir** ce montant sur une période de 30 ans, à raison de CHF 32'833.33 par année, dès l'année suivant la clôture du préavis ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25.05.2023.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

le syndic:

F. Gagnebin

la secrétaire :

L. Tor Hug

N.B. : L'avant-projet du complexe scolaire et sportif mentionné dans ce préavis en page 1 a été envoyé aux membres du Conseil communal courant mai 2023.

